



Communiqué de presse

Mercredi 15 avril 2020

POLLUTION SUITE A LA RUPTURE DE DIGUE D'UN BASSIN DE DECANTATION : L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITE SE MOBILISE.

Dans le contexte de confinement lié au Covid-19, l'Office français de la biodiversité s'organise pour continuer sa mission de police de l'environnement afin de préserver la biodiversité. C'est ainsi que les inspecteurs de l'environnement de l'OFB ont mené des investigations sur le terrain pendant le week-end Pascal.

Dans la nuit 9 avril 2020, la rupture d'une digue d'un bassin de décantation de la sucrerie TEREOS à

ESCAUDOEUVRES a entraîné le déversement d'environ 100 000 m3 d'eau de lavage de betteraves très riche en matière organique sur la commune de THUN SAINT MARTIN. En se déversant dans le milieu naturel, ces eaux de lavage ont rapidement saturé le milieu aquatique, plusieurs cours d'eau ont été touchés notamment « la Raperie », « l'Erclin » puis « l'Escaut ». La vague d'eau contaminée a par ailleurs remonté tous les ruisseaux situés en amont du bassin de décantation sur plusieurs centaines de mètres. Des mortalités piscicoles ont été constatées sur les différents cours d'eau jusqu'à la commune de PAILLENCOURT

Une enquête judiciaire relative à des faits de pollution des eaux superficielles a été ouverte par les inspecteurs de l'environnement sous l'autorité du Procureur de la république de Cambrai. Des prélèvements d'eau à des fins d'analyse ont été effectués ainsi que des mesures physico chimiques de l'eau des rivières.

Les premiers résultats indiquent que les cours d'eau ont reçu une quantité très importante de matière organique susceptible d'altérer gravement la vie aquatique, des données consolidées seront disponibles dans un deuxième temps.

S'agissant d'une pollution d'origine organique et non chimique, les matières organiques se retrouvant dans l'eau (résidus de betteraves) sont rapidement dégradées par des bactéries qui consomment l'oxygène dissous. En



Office français de la biodiversité Direction régionale des Hauts-de-France www.ofb.gouv.fr

Florence Barreto: 06 98 61 74 85

Presse@ofb.gouv.fr / ofb@rumeurpublique.fr

surabondance, la dégradation de ces matières organiques provoque une consommation excessive d'oxygène dans l'eau et ainsi asphyxie tous les organismes vivant à proximité. Cette dégradation des matières organiques produit de surcroit des substances comme l'ammoniac et les nitrites, très toxiques pour les poissons et toute la faune aquatique.

L'Office français de la biodiversité rappelle que le fait de déverser des substances quelconques susceptibles de nuire à la faune ou à la flore dans les eaux superficielles constitue un délit pénal susceptible de condamnation pouvant atteindre deux ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende.

Établissement public de l'État créé le 1^{er} janvier 2020, **l'Office français de la biodiversité** né de la fusion de l'ONCFS et de l'AFB exerce des missions de connaissance scientifique et technique sur les espèces, les milieux et leurs usages, de surveillance et de contrôle des atteintes à l'environnement, de gestion des espaces protégés, de mobilisation de la société et d'appui aux acteurs sur l'ensemble des enjeux de biodiversité aquatique, terrestre et marine, dans l'hexagone et les Outre-mer.